

PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE REVU

;
;

© 2020, RAD I



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC Grant/ Subvention du CRDI: 108103-001-Sexual abuse and access to justice for rural women in West Africa

R.A.D.I
Réseau Africain pour le
Développement
Intégré



A.N.I.D
African Network for
Integrated Development

*Adresse : Villa 97 Ngor Virage en face SV CITY
BP : 12085 Dakar - Sénégal – radi@orange.sn; www.radi-afrique.org, tel : 33 33 860 76 98*

PROJET DE RECHERCHE – ACTION :
**« VIOLENCES SEXUELLES ET ACCES A LA JUSTICE POUR LES
FEMMES RURALES DE L’AFRIQUE DE L’OUEST »**
(Mauritanie et Sénégal)
2015-2019

Projet N° 108103-001

**Exécuté pour le Réseau Africain pour le Développement
Intégré (RADI) par :**

M. Dame **SALL**, Secrétaire Général du RADI, Chef de projet
Dr. Oumoul Khaïry **COULIBALY-TANDIAN**, Coordinatrice scientifique/chercheure
principale
Dr. Rosnert Ludovic **ALISSOUTIN**, Expert en méthodologie
Dr. Fatma **LAMESSE**, Chercheure nationale pour le Sénégal
Mme Salie **THIAM LABOU**, Assistante de recherche pour le Sénégal

PRECIS METHODOLOGIQUE

Août 2019

Avec le Soutien Technique et Financier de :



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Canada

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|------|--|
| CDPE | Comité Départemental de Protection de l'Enfance |
| CIP | Communication Interpersonnelle |
| CRDI | Centre de Recherches pour le Développement International |
| F | Femme |
| H | Homme |
| OCB | Organisation Communautaire de base |
| OFAD | Organisation de Formation et d'Appui au Développement |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OSC | Organisations de la Société Civile |
| RADI | Réseau Africain pour le Développement Intégré |
| RAP | Recherche Action Participative |
| T | Total |
| USU | Umbrella Support Unit |
| VAD | Visites à Domicile |
| VS | Violences sexuelles |

Table des matières

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 4 |
| II. LES PILIERS METHODOLOGIQUES DU PROJET | 6 |
| II. LA MISE EN ŒUVRE DES OPTIONS METHODOLOGIQUES | 8 |
| 2.2. L'étude de base | 8 |
| Tableau 1 : Bilan de la collecte quantitative | 9 |
| 2.2. Le renforcement des capacités et l'action sur le terrain | 9 |
| 2.3. L'évaluation des incidences | 13 |
| Tableau 2 : Bilan de la collecte pour le volet quantitatif | 14 |
| III. FORCES ET FAIBLESSE DE L'APPROCHE | 14 |
| 3.2. Les principales forces | 15 |
| 3.2. Les principaux défis | 15 |
| IV. LECONS APPRISES | 16 |
| 4.1. L'équation du changement de comportement en milieu rural | 16 |
| 4.2. L'irruption de forces non officielles dans le pouvoir décisionnel | 18 |
| 4.3. Les incertitudes d'un processus de plaidoyer | 19 |
| 4.4. Le casse-tête de la pérennité des actions | 19 |
| V. RECOMMANDATIONS | 20 |
| 5.1. Concilier action et réalisme | 20 |
| 5.2. Gérer les risques de la participation dans un processus de recherche-action | 21 |
| CONCLUSION | 23 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 24 |

INTRODUCTION

Le présent document de synthèse est une capitalisation de la démarche méthodologique du Projet de Recherche – Action intitulé « Violences sexuelles et accès à la justice pour les femmes rurales de l’Afrique de l’Ouest » initié par le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI) et soutenu par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) pour le Sénégal et la Mauritanie.

Le projet vise à produire et diffuser des connaissances et des savoirs pour contribuer à l’amélioration de l’accès à la justice des femmes et des filles victimes de violences sexuelles, en milieu rural en Mauritanie et au Sénégal. En collaboration avec les organisations de la société civile dans ces pays, avec les victimes, avec des institutions étatiques et non étatiques dont les structures traditionnelles et religieuses, et sous la coordination du RADI, les chercheurs entendent procéder à des analyses critiques des stratégies développées ainsi que des contraintes et des opportunités pour faciliter l’accès à la justice des victimes de violences sexuelles. Ils se proposent de constituer des bases de données probantes utiles aux associations de victimes et de défense des droits des victimes, ainsi qu’aux différentes parties prenantes pour s’attaquer à ces injustices et exclusions. Ils envisagent de suggérer des stratégies et actions qui pourraient contribuer à lever les obstacles quant à l’accès la justice des femmes rurales victimes de violences sexuelles dans un contexte rural et de pluralité de systèmes. Le projet doit également améliorer la reddition des comptes des pouvoirs publics dans le sens d’un accès équitable à la justice des femmes marginalisées.

L’objectif général du projet consiste donc à améliorer l’accès à la justice des femmes et des filles victimes de violences sexuelles, en milieu rural en Mauritanie et au Sénégal dans le but de lutter contre l’impunité de ces violences et contribuer à leur prévention.

De manière plus spécifique, il s’agit de :

1. Etablir une meilleure connaissance de l’ampleur, des causes et des formes des VS dans les sites choisis en produisant des statistiques désagrégées (Etat des lieux) ;
2. Analyser et interpréter les processus et contraintes d’accès à la justice pour les femmes et filles rurales et les incidences de l’interférence des facteurs socioculturels, géographiques, économiques, historiques, politiques et religieux dans la conduite de la loi par les acteurs de la justice formelle et non formelle;
3. Proposer des modèles réalistes alternatifs d’accès à la justice pour les femmes et filles rurales victimes de violences sexuelles notamment à travers des activités d’autonomisation de ces femmes.

Ces objectifs ont été poursuivis à travers une méthodologie dominée, notamment, par :

- la participation des cibles à l’analyse de leur propre situation ;
- l’immersion dans les milieux échantillonnés pour vivre et comprendre les phénomènes appréhendés en vue de disposer d’informations fiables (observation participante);
- l’implication des institutions administratives et des organisations locales dans le processus d’investigation ainsi que la communication et le partage des résultats de la recherche.

Cette approche a permis d’obtenir des résultats scientifiques appréciables :

- Une forte prévalence des violences sexuelles dans les milieux ruraux ciblés

La prévalence constatée des violences sexuelles est de 10% sur un échantillon de 330 femmes. Les violences les plus fréquentes sont la consommation du mariage forcé, la consommation du mariage forcé, le viol (individuel, collectif, sur mineur), les mutilations génitales féminines/excision, le viol conjugal, la pédophilie, le harcèlement sexuel

- Le refus de la dénonciation

Le silence de la famille de la victime d'une violence sexuelle est l'une des principales causes de la faible saisine des forces de sécurité. Il repose sur la conviction que les conséquences sociales de la publicité du forfait ne soient plus graves que les conséquences physiques et psychologiques de la violence, qui restent individuelles. Cette situation s'explique par le fait que la valorisation du groupe est due à sa permanence, les individus étant éphémères. L'individu n'est pas une institution car il disparaît. Guy Duby remarque que «dans la société traditionnelle, celui qui tente de s'isoler du groupe est suspect ; il est fatalement conduit à faire le mal en raison de la solitude dans laquelle il se fourvoie » (Duby, 1985).

La peur de la stigmatisation est aussi une cause de la dissimulation de la violence sexuelle subie. En cas de viol entraînant la perte de virginité, la jeune fille craint d'être stigmatisée et isolée par les prétendants potentiels au mariage. Les femmes victimes de viol ou de grossesse précoce craignent aussi d'être accusées d'avoir provoqué ou favorisé l'agression d'une manière ou d'une autre.

- La persistance d'entraves à l'accès des victimes à la justice

Il s'agit, entre autres, de la difficulté à rassembler et conserver les preuves dans les milieux ruraux très peu pénétrés par les avancées de la science en général et de la médecine légale en particulier, le manque de confiance en la justice d'Etat, la faible connaissance de la loi pénale (beaucoup ignorent même le caractère délictueux de certaines violences ; mutilations génitales, relations sexuelles sur mineur, etc.), le manque de moyens pour vaincre la distance et accéder aux rares services judiciaires disponibles.

- La mobilisation de la communauté contre le fléau

Dans le cadre du projet, les populations se sont organisées en comités d'autonomisation des femmes dotées de plans d'actions consignant des interventions en termes de causeries, visites à domicile, émissions radio, sessions d'interpellation des autorités, etc. pour mettre fin à l'impunité des violences sexuelles. Même si un changement social révolutionnaire n'a pu être noté dans la durée du projet (les chercheurs n'avaient d'ailleurs pas cet objectif) les actes posés par les communautés, l'adhésion des autorités et l'engouement des populations sur une question jusque-là taboue sont révélatrices d'une prise de conscience du caractère intolérable des violences sexuelles récurrentes et banalisées et d'une décision d'agir ensemble.

La démarche d'investigation et d'analyse utilisée tout au long du projet et qui a permis d'obtenir ces résultats doivent être capitalisés et documentée pour enrichir la réflexion globale sur la méthodologie de recherche. La méthodologie revêt un caractère décisif dans toute initiative de recherche. Elle balise le processus d'investigation et, si elle est pertinente et rigoureuse, accrédite les résultats obtenus. Son importance est encore plus forte en matière de recherche-action puisqu'elle doit, dans ce cas, en plus des exigences scientifiques classiques,

indiquer les conditions d'un passage méthodique de la connaissance à l'action.

Ce précis méthodologique est donc produit pour retracer les principes, processus et outils utilisés dans le projet, les apprécier et formuler des recommandations pour les améliorer dans des opérations similaires ultérieures.

II. LES PILIERS METHODOLOGIQUES DU PROJET

Comme indiqué dans le document de projet, les chercheurs ont opté pour une approche de recherche-action-réflexion collective. Ce processus, partant de la perspective des citoyens est crucial dans cette recherche notamment dans la revue et l'interprétation des cadres juridiques, des mécanismes existants d'accès à la justice aussi bien formels qu'informels pour les femmes victimes de violences sexuelles. Ce processus est crucial aussi dans la perspective de l'élaboration, du test et de la documentation des incidences des actions visant la transformation de la situation dans les zones étudiées pour l'amélioration des processus de reddition des comptes et de renforcement des capacités des femmes à exiger un accès équitable à la justice.

En particulier, avec la recherche-action-réflexion, sont catalysés des cercles vertueux qui traduisent le processus d'interactions et de renforcement mutuel entre les structures institutionnelles (formelles ou non) et les différents acteurs (étatiques ou non étatiques), dans l'intérêt des femmes victimes de violences sexuelles. Cette démarche est basée sur la prémisse que des initiatives qui visent les réformes et les transformations sont probablement plus à même de générer des incidences institutionnelles si elles sont accompagnées par des interactions stratégiques entre les décideurs et les citoyens, interactions, qui à terme pourraient être utilisées pour cibler et tenter de relever les obstacles aux changements ou aux transformations recherchés.

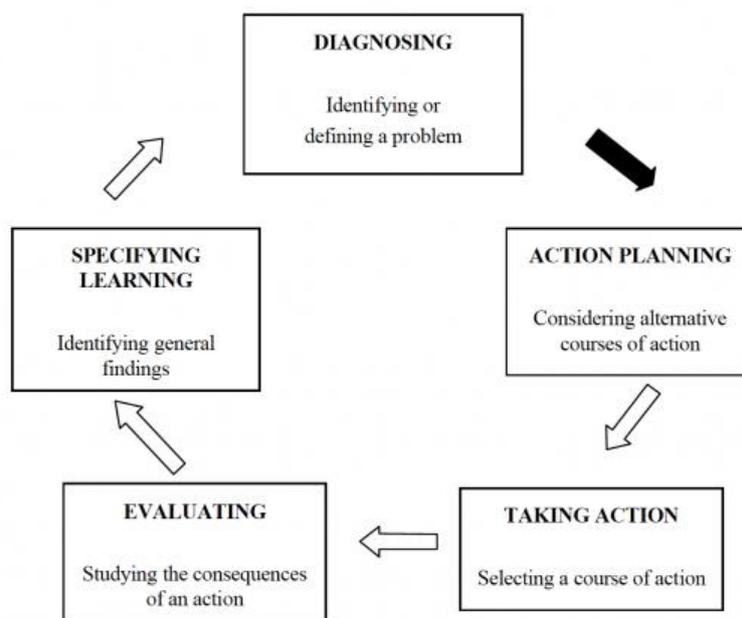


Figure 1. Schéma de recherche-action de Susman¹

¹ Susman, G.I. et R.D. EVERED (1978), « An assessment of scientific merits of action research », Administrative Science Quarterly, vol.23, n°4, p.582-603

En outre, la recherche se fera dans une perspective de droits humains en particulier des droits des femmes. En effet, des recherches ont montré qu'en Amérique Latine, il est important de mieux comprendre les violences faites aux femmes selon une perspective de droits des femmes plutôt qu'exclusivement comme un problème criminel (IACHR, 2013)². Concrètement, et dans cette perspective, et à travers un processus participatif, itératif et cumulatif de connaissances, nous cherchons ici à renforcer des femmes et des organisations de défense des droits des femmes dans la revue des stratégies d'accès à la justice et la proposition d'alternatives réalistes, viables et acceptables.

L'idée de base est de coproduire, accumuler et partager des connaissances pratiques sur comment améliorer l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences sexuelles en milieu rural dans les pays cibles. Nous sommes aussi particulièrement intéressés à explorer des stratégies qui pourraient contribuer à renforcer les capacités des femmes rurales à porter par elles-mêmes les revendications citoyennes en particulier la réalisation de leurs droits en particulier le droit d'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles et ainsi contribuer à une prévention efficace contre ces violences.

Pour y arriver, le processus d'investigation a été balisé par un certain nombre de principes :

L'approche genre comme porte d'entrée et fil conducteur : l'approche Genre est comprise ici comme l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. En tant que concept, elle analyse les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe. Les violences sexuelles font partie des violences basées sur le genre ; il faut donc les appréhender sous le prisme de la conception des rapports hommes/femmes dans les milieux ruraux concernés.

L'immersion : L'une des préoccupations fondamentales de la recherche a consisté à s'arrimer au réel et à tendre une oreille attentive aux populations. Bien souvent, les résultats de la recherche sont biaisés par des préjugés lorsque le chercheur reste physiquement éloigné des réalités qu'il cherche à appréhender. Dans le cadre de cette étude, les chercheurs ont donc sciemment séjourné au cœur des réalités à étudier pour déjouer les stéréotypes et poser sur les faits à observer un regard le plus objectif possible. Cette démarche est en cohérence avec les exigences de la Recherche-Action-Participative (RAP), empruntée dans le cadre de cette recherche. L'utilisation de la RAP a été particulièrement pertinente dans ce travail, car visant à briser les relations de domination existantes et à outiller les participants, souvent exclus, dans la perspective de la dénonciation des violences sexuelles.

La participation : Les populations, des sites choisis, ont été associées au diagnostic de leur propre situation. En effet, d'une part, elles ont été impliquées dans la collecte des données et, d'autre part, elles ont, à travers les séances de restitution, parachevé leur contribution à la description et à la compréhension des phénomènes étudiés, ce qui a facilité l'appropriation collective des résultats de la recherche. Les populations ont aussi été organisées en comités d'autonomisation des femmes et ont-elles-mêmes mené les activités de sensibilisation et de plaidoyer.

Aux termes de ces activités, elles ont produit des rapports montrant les résultats du plan d'action en termes de mobilisation contre l'impunité des violences sexuelles.

II. LA MISE EN ŒUVRE DES OPTIONS METHODOLOGIQUES

Le projet a testé le modèle de recherche-action-formation participative et collaborative qui a consisté à coproduire avec les femmes, leurs communautés et les organisations de défense des droits des femmes, à fois bénéficiaires et actrices, des évidences pour défier les normes sociales et influencer les pratiques, les comportements et les politiques.

Pour ce faire, comme le montre le rapport final de l'étude, la démarche méthodologique de recherche et d'action repose sur l'inclusion des femmes et leur communauté, le partenariat entre le RADI et des organisations de défenses des droits femmes, USU et OFAD, au niveau de la région de la Kolda, et a privilégié la combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives, le tout sous-tendu par un cadre conceptuel d'analyse et d'action portant sur 3 concepts : les droits humains, la reddition des comptes et le genre, en particulier l'approche de l'intersectionnalité.

Pour contribuer aux changements d'attitudes individuelles et pratiques dans ce contexte rural et de pluralité de systèmes de justice, le modèle d'intervention testé par ce projet pilote reposait de trois (03) composantes, i) Etude de base ; ii) Formation/renforcement de capacités et campagne de communication pour le changement social et de comportement et appui/conseil par les chercheur; iii) Evaluation finale pour documenter les incidences et proposer un modèle alternatif d'accès à la justice.

2.2. L'étude de base

Cette partie a concerné aussi bien le Sénégal que la Mauritanie et la collecte des données, à travers la Combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives.

Au total, les enquêtes ont été menées dans deux (02) les régions de Kolda, Sénégal, et du Trarza, Mauritanie, sept (07) départements, huit (08) communes et cinquante-trois (53) villages.

➤ **Sénégal** :

L'étude a porté sur trois (03) départements et quatre (04) communes et vingt-quatre (24) villages répartis proportionnellement au nombre total de villages par commune et en raison de 8 ménages, en moyenne, par village, situés dans la région de Kolda, au Sud du Sénégal.

➤ **Mauritanie:**

L'étude a été menée Quatre (04) départements, quatre (04) communes et vingt et neuf (29) villages, dans la région du Trarza, zone tampon entre ce pays et le Sénégal.

Pour cette phase, la cible interrogée est âgée de 18 ans de plus, pour une question d'approche, et était constitué des membres des communautés cibles, notamment les preneurs de décision dans les ménages, les victimes et proches de victimes, les leaders communautaires, les ONG, les services étatiques judiciaires, de la santé, de protection de l'enfance, de l'éducation, les élus locaux et autorités territoriales.

De façon spécifique :

Le volet qualitatif a utilisé quatre (04) guides d’entretien individuel, de focus group et de récit de vie ayant permis d’effectuer 60 entretiens individuels au Sénégal, communautaires et institutionnels, et 8 Focus groupes.

En Mauritanie, 22 focus group et 28 entretiens individuels communautaires et institutionnels ont été menés.

Les enquêtes qualitatives ont été guidées par le principe de la diversification des profils et du seuil de saturation

Le volet quantitatif, c’est l’échantillonnage stratifié à deux degrés et aléatoire qui a été privilégié.

Un questionnaire sur tablette a été administré à toutes les femmes des ménages sélectionnés âgées de 18 ans ou plus, de même qu’aux hommes chefs de ménage, principaux preneurs de décision. Si le chef de ménage est une femme, l’homme avec qui elle prend les décisions du ménage a aussi été interrogé en plus.

Tableau 1 : Bilan de la collecte quantitative

| Pays | Nombre de Ménages | Nombre de répondants | | | Nombre de Villages |
|------------|-------------------|----------------------|-----|-----|--------------------|
| | | F | H | T | |
| Mauritanie | 286 | 295 | 75 | 370 | 29 |
| Sénégal | 210 | 330 | 139 | 469 | 24 |

2.2. Le renforcement des capacités et l’action sur le terrain

S’inspirant des résultats de la recherche, cette phase a consisté à mettre sur pied des comités d’autonomisation, constitués des femmes et leurs alliés communautaires, des activités de formation, de renforcement de capacités, de dialogue social avec les décideurs formels et non formels, de communication sociale, d’appui-conseil par les chercheurs, dans le but de contribuer à l’autonomisation légale de ces acteurs à faire valoir leurs droits et capables à demander justice, la création de réseau d’alliances autour des femmes et le renforcement de la synergie entre les acteurs, comme vecteurs de changement des pratiques, des comportements et des politiques.

Une fois constitués et leurs capacités renforcées, les comités dotés d’outils produits sur la base des résultats de la recherche et d’un plan d’action se sont mobilisés à travers des activités de causeries villageoises, de VAD, de CIP, d’activité ludo-éducatives dans les écoles et de sessions d’interpellation des décideurs avec dépôt de memorandum.

Cette mobilisation communautaire a été renforcée par la participation d’un juge pour animer les foras et des chercheurs et du RADI pour l’appui conseil à travers des rencontres de suivi, d’ajustements et renforcement de capacités, d’ateliers de partage et de plaidoyer avec des OSC et les autorités politiques, territoriales, collectivités locales et judiciaires.

De manière plus schématique, les étapes ci-après ont été suivies :

- **Identification des besoins en autonomisation**

Les personnes présélectionnées des trois communes d'intervention pour mener les activités d'autonomisation ont été toutes conviées à participer à la restitution des résultats de la situation de référence.

L'exploitation des groupes de discussion et des questionnaires a permis d'identifier des personnes de la communauté chargées de mener les activités d'autonomisation dont les profils sont ainsi qui suit :

- Personnel de santé communautaire ;
- Badiènu gokh ;
- Personnel enseignant ;
- animateurs et membres de structures de développement ;
- Leaders d'OCB ;
- Chefs de village ;
- Collectivités locales ;
- Techniciens de santé.

- **Mise en place des comités d'autonomisation**

Trois comités d'autonomisation ont été mis en place, en raison d'un par commune. Les membres ont été présélectionnés à partir des critères prédéfinis et ayant pris en compte toutes les catégories qui composent ces communautés.

Ce sont les résultats de l'identification des besoins en autonomisation que le choix des membres a été validé.

Les trois comités disposent chacun d'un bureau dont le choix des membres, postes de titulaires et adjoints, a été fait par consensus. Les bureaux sont composés de cinq (05) membres titulaires avec, chacun, un adjoint, ce qui fait un total de 10 membres : un Président, un Secrétaire Général, un Trésorier, un Président de la commission communication et un Président de la Commission Organisation.

En plus du bureau, les comités comptent d'autres membres qui sont dans les différentes commissions.

Au total, le comité de Bonkonto est composé 14 membres, 7 femmes et 7 hommes ; 14 aussi pour celui de Bagadadji, 8 hommes et 6 femmes ; 17 pour Ndorna, 7 hommes et 10 femmes. Chaque comité d'autonomisation est encadré par un animateur de suivi qui est un agent de développement aguerri avec une expérience certaine dans le domaine.

Le projet compte ainsi trois animateurs, deux (02) femmes et un homme.

Ainsi, à Bagadadji et Ndorna, ce sont les ONG partenaires, OFAD/Nafuore et USU, qui ont mis à la disposition du projet l'un de leurs animateurs. A Bonkonto, c'est une femme leader et animatrice dans d'autres ONG en particulier World Vision qui a été choisie.

Par ailleurs, dans les trois (03) communes, la mairie a manifesté sa volonté de s'impliquer activement. C'est ainsi que la responsabilité de la cellule de suivi-évaluation des activités des comités leur a été confiée.

Une matrice des rôles et des responsabilités décrivant clairement les fonctions, rôles et responsabilités des différents membres des comités, les ONG partenaires à travers les animateurs, l'équipe de projet ainsi que le RADI a été élaborée et partagée.

Ces comités ont travaillé sous la supervision du coordonnateur du bureau régional du RADI à Kolda avec un plan d'actions élaboré de façon participative.

- **Formation des membres des comités d'autonomisation**

Les membres des comités d'autonomisation ont reçu une série de formations portant sur différentes thématiques afin de renforcer leurs capacités pour mener à bien les activités.

Toutes les formations ont été effectuées selon les principes de l'andragogie avec un accent mis sur :

- La participation des apprenants dont les besoins réels de formation ont été dûment recensés ;
- La valorisation de leur expérience ;
- La prise d'engagements en fin de formation.

La démarche pédagogique a été caractérisée par les étapes suivantes :

- 1) Le rappel du contexte et des objectifs à chaque formation ;
- 2) L'évaluation participative, séance tenante, des besoins réels de formation des participants pour en tenir compte dans l'administration de chaque module ;
- 3) L'exposé participatif des différents thèmes retenus, suivi de questions réponses et discussions ;
- 4) Les travaux pratiques ;
- 5) L'évaluation participative des formations.

- **Déroulement des activités d'autonomisation**

L'ensemble des outils produits ont été mis à la disposition des membres des comités. L'équipe de recherche a pris le temps d'expliquer comment utiliser chaque outil lors des différentes activités d'autonomisation. Les outils étaient constitués de :

- Fiche de synthèse des résultats clés par commune ;
- Fiches présentant la législation pénale pour chaque type de violence sexuelle identifiée,
- Boîte à images présentant les violences sexuelles et des messages de sensibilisation et de conduite à tenir ;
- Fiche portant sur le fonctionnement de la justice, les procédures de saisine, la conservation des preuves et les différents acteurs de la chaîne de référence ;
- Cartes superposant les violences les plus courantes avec les infrastructures sanitaires et structures judiciaires pour mettre en exergue l'exclusion des zones cibles.
- Calendrier illustratif sur la typologie des VS identifiées lors de la situation de référence.

Il a été aussi remis aux comités un modèle de plan d'action mensuel réajustable pour leur permettre de bien dérouler les activités d'autonomisation.

• **Visites à domicile/discussions interpersonnelles**

30 VAD ont été réalisées dans les trois (03) communes à raison de 10 par communes non sans oublier le nombre illimité de discussions interpersonnelles eues à différentes occasions. Ces visites et discussions étaient surtout destinées aux personnes jugées récalcitrantes avec qui il fallait initier plusieurs rencontres pour les convaincre de la nécessité de s'impliquer dans la lutte contre les violences sexuelles dans leurs communautés.

- **Causeries**

Au total, 40 causeries ont été réalisées dans les trois (03) communes avec en moyenne, une trentaine de personnes mobilisées pour chacune d'elles. Ces séances de causeries ont eu lieu principalement dans les 12 villages (quatre par commune) choisis dans le cadre de l'intervention. Le nombre de femmes ayant participé à ces activités a été particulièrement significatif toutes communes confondues.

- **Foras**

Quatre (4) foras ont été organisées : une (1) à Bagadadji, une (1) à Bonkonto et deux (2) à Ndorna. Toutes les foras ont été animées par un juge et des responsables départementaux de CDPE. Le juge a accentué son intervention sur la législation sénégalaise en matière de violences sexuelles mais également sur l'importance des éléments de preuves pour prononcer une quelconque condamnation. Quant aux points focaux CDPE, ils ont échangé avec les communautés sur la chaîne de référencement (prise en charge) et les structures à saisir en cas de violences sexuelles.

Le nombre de personnes directement influencées est estimé à 200 personnes, à raison de 50 personnes per fora.

- **Emissions radio**

Vingt-et-une (21) émissions radio -dispatchées entre les trois comités- ont été réalisées avec plusieurs rediffusions par chacune des deux stations radios avec qui le projet avait établi une convention. Il s'agit de l'antenne régionale de la Radio Télévision Sénégalaise (RTS), publique, et la radio communautaire Bamtaare FM.

- **Journées d'expressions éducatives**

Au total, 450 personnes ont participé à ces journées organisées dans les trois communes et dont la majorité était constituée d'élèves, de professeurs et de femmes. Ces journées d'expressions éducatives ont été l'occasion pour les élèves de l'élémentaire de Bagadadji et Bonkonto et du secondaire de Ndorna de sensibiliser leurs pairs et les parents sur les violences sexuelles et l'accès à la justice.

En plus des élèves et enseignants, ces journées ont vu la participation des autorités municipales, coutumières, les services de l'Etat, dont les agents de santé, mais aussi de la presse.

C'est à travers des sketches joués par les élèves et des temps d'expression des adultes membres des comités, dont certains sont enseignants dans ces établissements, que la sensibilisation s'est faite dans chacune des trois communes.

- **Sessions d'interpellations des autorités coutumières et administratives locales avec dépôt de mémorandum**

Les sessions d'interpellation ont vu la participation totale de 150 personnes dans les trois communes. Présidées par les sous-préfets à Ndorna et Bonkonto et par le maire de Bagadadji, ces sessions avaient pour but de mettre ces autorités devant leurs responsabilités pour demander la reddition des comptes et qu'ils s'engagent à prendre des mesures de nature à faciliter l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles.

Les participants étaient composés des autorités administratives et locales (Sous-préfet, maire, chefs de village), services déconcentrés de l'état (Agriculture, eaux et forêts, élevage, santé) Bajenu Gox, présidentes de GPF, leaders coutumiers et notables et relais communautaires et population en général ainsi que l'équipe du projet.

A la fin de chaque session, un mémorandum a été remis aux sous-préfets de Ndorna et Bonkonto ainsi qu'au maire de Bagadadji.

2.3. L'évaluation des incidences

Sur la base de la théorie du changement et le chemin d'impact élaborés au début du projet et définissant les indicateurs de mesure des changements en termes d'augmentation/amélioration ou diminution, l'évaluation des incidences du projet s'est faite sur plusieurs étapes :

- Une documentation régulière des histoires de changement par les membres des comités dans les rapports mensuels et lors des missions de suivi des chercheurs ;
- Une évaluation à mi-parcours par l'équipe de chercheurs à travers des focus group qui ont permis, entre autres, d'ajuster, d'intensifier et même de définir de nouvelles activités :
- Evaluation finale

Sous la supervision des chercheurs du projet, une équipe d'enquêteurs, la même qui avait mené les enquêtes lors de la situation de référence, appuyée par des membres des comités dans chaque commune, s'est chargée de la collecte des données.

Cette enquête s'est faite sur la base d'une combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives et d'une triangulation des sources d'informations, raison pour laquelle les différentes catégories d'acteurs touchés ont été les cibles des enquêtes.

L'échantillonnage s'est fait de façon aléatoire mais à partir d'une base de sondage constituée des listes des membres des comités et de celles des participants aux activités de sensibilisation, complétées par un recensement mené par l'équipe d'enquêteurs.

Trois critères ont guidé le choix des répondants : vivre dans les villages cibles, avoir été interrogés lors de la situation de référence et ayant participé au moins à une activité.

Si pour la phase de collecte, seules les femmes et hommes majeurs, âgés de **18 ans et plus**, étaient ciblés, la constitution des comités et pour la campagne de communication, l'âge des cibles a été revu. Les cibles étaient âgées de **12 ans et plus**, ce qui a permis de tenir compte des élèves à partir du CM2, période à laquelle les filles sont souvent donné en mariage. D'un autre côté, l'implication des jeunes se justifient par le fait qu'ils sont des agents de changement.

Trois catégories de cibles ont été interrogées :

- Les membres des comités, bénéficiaires directs du renforcement de capacités, des outils et porteurs des activités de sensibilisation et de plaidoyer ;
- Des membres des communautés villageoises choisis sur la base de trois critères :
 - Habitant les villages cibles ;
 - Avoir été interrogés lors de la situation de référence ;
 - Avoir été touchés par au moins une des activités de sensibilisation.

C'est sur la base des listes de présence lors des activités de sensibilisation, complétées par un recensement mené par l'équipe d'enquêteurs et de membres des comités, qu'un échantillon aléatoire des personnes sensibilisées a été constitué.

- Institutionnels : services étatiques (justice, santé, éducation, protection de l'enfance) ; élus et organisations de la société civile parties de la défense des droits des femmes et des enfants ayant été :
 - Interrogés lors de la situation de référence ;
 - Informés des résultats de la recherche par les comités, lors d'ateliers de partage et de plaidoyer ou et par les outils mis à leur disposition.

Les deux premières cibles ont été interrogées à la fois pour la collecte de données quantitatives et qualitatives. En revanche, pour les enquêtes institutionnelles sont essentiellement qualitatives.

Les enquêtes quantitatives

Deux questionnaires ont été développés, l'un destiné aux membres des comités d'autonomisation et l'autre, pour les membres des communautés sensibilisées.

Tableau 2 : Bilan de la collecte pour le volet quantitatif

| Communes | Etude quantitative | | | | Total |
|------------------|--------------------|--------|-----------|--------|------------|
| | Communauté | | Comité | | |
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | |
| Bagadadji | 05 | 47 | 05 | 05 | 62 |
| | 52 | | 10 | | |
| Bonkonto | 17 | 34 | 07 | 02 | 60 |
| | 51 | | 09 | | |
| Ndorna | 09 | 44 | 09 | 05 | 67 |
| | 53 | | 14 | | |
| Total | 156 | | 33 | | 189 |

Les enquêtes qualitatives :

Trent et huit (38) entretiens individuels (institutionnels, communautés sensibilisées et membres des comités d'autonomisation) et sept (07) focus group (1 avec les membres des trois comités réunis et 6 avec des jeunes, hommes et femmes sensibilisés, dont certains ont mené des activités conjointes avec les comités), ont été effectués.

III. FORCES ET FAIBLESSE DE L'APPROCHE

Globalement la méthodologie prévue dans le document de projet a été appliquée avec, toutefois, quelques réajustements. Un regard approfondi allant au-delà des résultats qu'elle a permis d'atteindre a conduit à en déceler les forces et faiblesses.

3.2. Les principales forces

- **La concrétisation de l'approche inclusive et partenariale**

Elle s'est manifestée notamment par l'implication précoce des femmes et leurs communautés pour favoriser une identification participative des problèmes et des solutions, la mise en œuvre collaborative avec une équipe polyvalente ont contribué à créer des opportunités d'appropriation et d'utilisation des connaissances acquises mais aussi, l'appropriation des résultats grâce l'implication des membres des communautés dans les enquêtes et la restitution dans les sites pour correction et validation.

Les autorités administratives, sanitaires et judiciaires ont pleinement participé à la mise en œuvre du projet tant dans a phase de recherche (mise à dispositions d'informations notamment statistiques) que dans la phase d'action (accompagnement des comités d'autonomisation). L'implication du juge, pour animer des activités de sensibiliser sur les formes de violences et les dispositions prévues par la loi, le fonctionnement et les procédures judiciaires, l'importance des preuves, la responsabilité des communautés notamment dans la dénonciation, a fortement contribué à l'adhésion de leaders coutumiers, dont certains étaient très réfractaires au début ;

- **La mise en place de cadres locaux d'action.**

L'existence des comités d'autonomisation, avec des personnes issues des communautés comme membre et l'implication de toutes les catégories de porteurs de voix a contribué à l'acceptation du projet par les communautés, malgré la sensibilité de la question, mais aussi la confiance, a favorisé la création d'un cadre de dénonciation, de résolution de cas et de référencement sur les toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles.

- **Le traitement précoce du casse-tête de la pérennisation**

La question de la pérennité des comités d'autonomisation a été posée et traitée bien avant la fin du financement. Les comités ont été formés en techniques de recherche de partenaires et de financement. Ils ont engagé la procédure de formation pour obtenir un récépissé d'association. Les trois comités créés ont pris l'initiative de se constituer en réseau.

3.2. Les principaux défis

- **L'engagement durable à l'épreuve du bénévolat**

Au fil des mois, une démobilisation a été noté, quelques membres par comités été réellement actifs, notamment ceux qui n'avaient pas de responsabilités dans le dispositif, les femmes non instruites et ne pouvant pas utiliser les outils non traduits dans leur langue. Outre les moyens financiers limités mis à leur disposition, l'absence des moyens de transports, les difficultés d'accès à certaines localités où sont programmées des activités, le bénévolat a posé problème, dans la mesure où les membres des comités devaient laisser de côté leurs activités pour mener les activités de sensibilisation. Cette situation a été accentuée par la coïncidence entre les activités du projet et la période des pluies où la plupart des populations rurales sont dans les champs.

- **L'engagement éclairé des communautés**

L'importance de l'inclusion des communautés dans toutes les phases des projets pour un développement durable et équitable n'est plus à démontrer. Toutefois, cette approche peut se heurter aux difficultés liées aux capacités et compétences des communautés à certaines étapes et tâches. 43% des membres du comité considèrent la complexité et la non maîtrise de la méthodologie de documentation des incidences comme une difficulté majeure. En effet, les membres ayant de l'expérience dans l'animation de campagne de sensibilisation se limitaient juste à des rapports d'activités, de ce fait, il leur était quasi impossible au début d'assurer eux-mêmes le suivi des incidences et le rapportage.

Il est donc important de tenir compte de ce facteur, notamment chez des populations rurales à majorité illettrées et avec peu d'expériences en animation des dynamiques de développement local, pour la plupart, en particulier les femmes.

- **La durée et les moyens de l'intervention**

La durée d'intervention (phase d'autonomisation) de 11 mois, avec plusieurs périodes de léthargie liées entre autres aux activités agricoles et autres occupations des membres des comités, a certains limités la portée des activités et les incidences. Les moyens financiers limités n'ont pas permis de mener des actions d'envergure et couvrir plus de villages ; ni de doter des comités des moyens de transports, une réelle difficulté pour l'exécution correcte des activités ;

L'absence d'activités d'autonomisation économique a aussi freiné l'engagement de certaines femmes, cela d'autant plus que l'autonomisation légale sans moyens ni la participation à la prise de décision ne suffit pas pour améliorer l'accès à la justice pour ces femmes pour lesquelles le contexte de ruralité accentue les inégalités entre hommes et femmes mais aussi entre femmes.

IV. LECONS APPRISES

La recherche-action implique un engagement plus profond du chercheur, mais elle ne remet pas en cause son objectivité. Incontestablement, il y a un effort urgent de réflexion profonde à entreprendre sur les implications épistémologiques et méthodologiques liées à ce statut qui vise à concilier la création de savoirs nouveaux et le déclenchement d'une action tendant à expérimenter l'application des recommandations de la recherche.

Sur le terrain, plusieurs situations ont révélé les difficultés de la recherche-action et de précieuses leçons ont été tirées.

4.1. L'équation du changement de comportement en milieu rural

Lorsqu'un changement de comportement communautaire est souhaitable vis-à-vis d'un problème social, trois paliers devraient être franchis :

- Que les communautés acceptent d'en parler ;
- Qu'elles adhèrent à l'idée du changement ;

- Qu'elles posent des actes significatifs révélateurs de l'amorce d'une mutation sociale voulue.

De prime abord, la mission de recherche craignait une rétention d'informations chez les victimes et les communautés du fait du caractère tabou des questions sexuelles en milieu rural traditionnel. Une telle hypothèse ne s'est pas totalement vérifiée, du moins vis-à-vis du consultant qui n'a vécu aucune résistance significative dans la collecte des données, y compris celles qui sont étroitement attachées à l'intimité de la vie privée des interlocuteurs. Ainsi, au Burkina Faso³, publiquement, des hommes ont avoué être partisans de l'excision pour réduire l'envie sexuelle de leur épouse et pouvoir en prendre plusieurs autres, tandis que des femmes, au cours des focus group, ont avoué être, elles aussi, auteur de violence, en battant leur mari pour éjaculation précoce ou « *fatigue rapide* ».

Une telle tendance à braver les tabous s'explique d'abord par l'introduction des radios de proximité (radios communautaires) qui contribuent à poser des débats qui brisent le silence, les campagnes de sensibilisation sur le SIDA qui abordent nécessairement des questions sexuelles tout comme celles sur l'excision et l'accroissement du taux de scolarisation qui conduit à démystifier certains interdits. Ensuite, les femmes ont estimées qu'elles ne pouvaient plus se taire parce que la récurrence des violences sexuelles fait peser sur elles des souffrances de plus en plus insupportables. Mais, si des progrès assez rapides ont été relevés dans l'instauration d'un débat communautaire sur une question souvent évitée, les transformations sociales sur la même question exigent encore un niveau de patience en milieu rural.

La ruralité en pays pauvre est un facteur de vulnérabilité des populations. Elle implique généralement :

- l'analphabétisme et, par suite, l'immobilisme des populations vulnérables face à des cas de violation flagrante de leurs droits ;
- Le faible accès des justiciables au service public de justice du fait de l'enclavement, de la distance et des coûts du transport,
- Les difficultés de mise en œuvre des politiques de vulgarisation des textes de loi à une échelle rurale du fait de la faiblesse des moyens de communication
- La persistance des pesanteurs socioculturelles qui détournent les justiciables des tribunaux de l'Etat ;
- La persistance du recours des populations aux mécanismes non judiciaires de règlement des conflits comme la médiation, bien que ce mécanisme qui se base sur des règles à la fois religieuses et coutumières ne garantit pas toujours une protection effective des droits des personnes vulnérables.

La ruralité en Mauritanie et au Sénégal implique, beaucoup plus qu'en ville, un attachement à des traditions souvent peu conciliables avec le droit en vigueur. « *Dans l'expression tenace de ses coutumes, sous des modes extrêmement variés, le rural a quelque chose d'irréductible. La construction d'une nation qui suppose l'élaboration d'un droit positif unique en l'espace de seulement quelques décennies - et parfois aussi après plus d'un siècle de législation coloniale - est difficile et douloureuse : elle se fait au prix de compromis et de transactions aussi bien avec la loi religieuse dont la légitimité ne semble pas pouvoir être contestée qu'avec la coutume qu'on ne peut toujours déléster de la gestion des affaires locales* » (Bédoucha, 2003).

³ Ce pays a été visité dans le cadre de l'étude de base réalisée en 2015, destinée à la rédaction du document de projet de recherche.

Les sociétés rurales africaines sont fortement marquées par la référence aux ancêtres et donc l'attachement à la tradition. Cette propension conduit au rejet d'un changement brutal, perçu comme un saut vers l'inconnu, surtout lorsque le changement est suggéré de l'extérieur.

4.2. L'irruption de forces non officielles dans le pouvoir décisionnel

Lorsqu'ils intègrent une communauté, les chercheurs s'adressent d'abord, et c'est normal, aux personnalités censées détenir le pouvoir décisionnel, en l'occurrence, les autorités administratives et les élus locaux. Or, bien souvent, ces autorités officielles, désignées suivant des règles extérieures à la communauté (nomination par une super autorité physiquement et psychologiquement lointaine, élection suivant un mode de scrutin incompris) ne détiennent pas un leadership réel de nature à catalyser les changements souhaités.

La loi a tenté d'organiser l'accès aux pouvoirs locaux et la gestion de ces pouvoirs par leur titulaire. Mais, deux constats s'imposent sur ce point : au sein de l'instance décisionnelle locale, des forces traditionnelles exercent la réalité du pouvoir ; dans des mouvements associatifs, l'essentiel des rapports de pouvoir s'organise autour de la parenté.

La sorcellerie est au centre des rapports de pouvoirs dans les milieux ruraux africains. Pierre-Joseph Laurent observe que « *Les premiers initiateurs du développement au village prennent donc certains risques dans la mesure où ils se hasardent dans l'invention de nouvelles manières d'être. Ces risques sont ceux de déclencher des jalousies et des haines qui peuvent se traduire par une recrudescence d'attaques de sorcellerie de la part de ceux qui ne sont pas les promoteurs du développement, mais plutôt les ténors des pouvoirs gérontocratiques* » (Laurent 1985). L'entrée en vigueur des textes d'inspiration occidentale n'a pas totalement supplanté les modes d'organisation traditionnelle, qui confèrent au chef un pouvoir coutumier que le chercheur moderne ne peut tenter d'élucider sans s'embourber dans un univers ésotérique. Les survivances de la chefferie traditionnelle illustrent la constance des résistances coutumières au droit étatique (Ogondjo Okawe, 1985). Dans un nombre important de cas, les victimes et leurs familles ont affirmé ne pas avoir opté pour la dénonciation par crainte de représailles mystiques.

Le mouvement associatif n'échappe pas à certaines pratiques et visions traditionalistes tendant à aliéner l'individu au groupe. Dans la société traditionnelle, les droits des individus sont subordonnés à ceux du groupe. Le professeur Samba Traoré constate que « *la valorisation du groupe est due à sa permanence, les individus étant éphémères. L'individu n'est pas une institution car il disparaît. C'est la permanence du groupe qui fonde sa supériorité sur les individus contingents. Le groupe constitue l'architecture de la société alors que les individus n'en constituent que les éléments. Le groupe n'est pas seulement une entité dont les droits s'imposent à l'individu, mais il lui procure une protection*⁴ ». Guy Duby remarque que « *dans la société féodale, celui qui tente de s'isoler du groupe est suspect ; il est fatalement conduit à faire le mal en raison de la solitude dans laquelle il se fourvoie* » (Duby, 1985). Cette affirmation du primat du groupe sur l'individu a laissé des traces encore vivaces dans le monde rural sénégalais, moins frappé que le monde urbain par les influences modernistes de plus en plus centrées sur l'individualisme. Comme indiqué ci-dessous, la séquestration de l'individu par la communauté traditionnelle est l'une des facteurs explicatifs de l'impunité des violences sexuelles : la victime doit souffrir le martyr en silence au nom de la cohésion sociale car la dénonciation et le risque de sanctions venues de l'extérieur peut déstabiliser la communauté.

⁴ Cours de droit coutumier du Professeur Samba Traoré à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis en 2016.

4.3. Les incertitudes d'un processus de plaidoyer

Dans la plupart des projets de recherche-action, la phase active s'apparente à un processus de plaidoyer. Le plaidoyer est un processus entrepris par des personnes physiques ou morales reposant sur un ensemble d'actions cohérentes et planifiées destinées à changer ou à modifier une politique ou à faire prévaloir une autre vision ou un autre programme. Dans le cas d'espèce, il s'est agi, par un plaidoyer plus collaboratif qu'agressif, d'amener les communautés à changer leur perception des violences sexuelles et pousser les autorités à favoriser l'effectivité du droit des victimes à accéder à la justice. Il faut avouer que les résultats d'une telle entreprise ne peuvent être totalement garantis par l'équipe de recherche. Les chercheurs ne peuvent ni forcer les populations à changer de mentalité, ni forcer les décideurs à agir. Il a été observé, au sortir de certaines activités menées par les comités d'autonomisation des femmes, que même si les communautés sont unanimes à dénoncer l'impunité des violences sexuelles, peu de personnes sont prêtes à dénoncer en justice l'auteur de la violence, souvent membre de la famille de la victime.

Du côté des autorités, certaines mesures relativement faciles pourront être prises (meilleur accueil des victimes, assistance judiciaire, etc.). En revanche, d'autres revendications quoique légitimes sont d'application lointaine voire incertaine compte tenu des limites budgétaires de l'Etat (construction de nouveaux tribunaux plus proches des populations, déploiement de médecins assermentés pour l'établissement diligent de certificats médicaux dans les zones enclavées, etc.).

Ainsi, après avoir constaté l'injustice, le chercheur ne peut rien faire directement et de sa propre initiative ; il ne peut que s'inscrire dans une logique de faire faire en s'appuyant sur une stratégie participative d'influence. Mais comment être sûr que les acteurs et les décideurs seront convaincus de l'urgence du changement, prendront des mesures correctrices et mobiliseront des ressources suffisantes pour les mener à terme ?

4.4. Le casse-tête de la pérennité des actions

« *Les philosophes ont expliqué le monde de plusieurs façons ; maintenant il s'agit de la transformer* » disait Karl Marx (1942), pour nous inviter à l'action tangible et utile. « *L'homme n'est pas fait pour penser, mais pour agir* » dit-on couramment. Cette affirmation n'est pas une négation de la réflexion qui demeure indispensable à la préparation de l'action. Il s'agit plutôt de justifier la réflexion par l'action. On dirait alors, « *l'homme ne doit penser que pour agir* ». Pour Bergson également, « *originellement, nous ne pensons que pour agir. C'est dans le moule de l'action que notre intelligence a été coulée. La spéculation est un luxe, tandis que l'action est une nécessité* » (Bergson, 1907).

Dans les milieux ruraux pauvres du Sénégal et de la Mauritanie, confrontés à l'immédiateté des besoins de survie, l'action est une nécessité ; elle est une urgence lorsqu'elle concourt à la satisfaction des besoins primaires de nourriture et de logement. Les violences sexuelles constituent certes une menace sécuritaire, mais elles concernent les femmes et les filles dans l'écrasante majorité des cas. Or, les sociétés rurales sociales sont, de par la composition sexuelle des instances décisionnelles et la prégnance des coutumes sexistes, dirigées par les hommes qui ne considèrent pas les violences sexuelles faites aux femmes comme un problème vital et quotidien au rang du logement et de la nourriture. Comment donc les convaincre d'agir durablement contre ces violences ?

Tout projet de recherche-action s'intéresse de très près à la tâche d'huile qu'il doit laisser sur le terrain au sortir du processus de recherche. Le dépérissement et l'abandon de la mobilisation commentaire dès la fin du financement est en effet considéré comme un gaspillage de ressources.

Un projet est qualifié de durable quand une utilisation continue de ses résultats peut être assurée après l'achèvement de ses activités initiales. Un projet portant sur les droits humains doit nécessairement, avant sa mise en œuvre, apporter des gages de durabilité puisque l'effectivité des droits humains n'est pas un privilège accordé aux populations le temps du projet, mais une nécessité juridique permanente. C'est pourquoi, les actions à mener par le RADI et ses partenaires doivent être le point de départ d'une application sans interruption des droits humains, en particulier le droit d'accès à la justice. Le dispositif prévu, maîtrisé et dominé par les bénéficiaires, doit mettre les populations en alerte de sorte que toute violation des droits fondamentaux soit portée devant le juge et sanctionnée car c'est la sanction qui garantit la pérennité de la règle (lorsque la violation d'une disposition n'est pas régulièrement sanctionnée, la disposition elle-même risque d'être banalisée et de tomber en désuétude).

Mais où et comment les populations trouveront-elles les moyens de poursuivre la mobilisation et les activités consignées dans le plan d'action des comités d'autonomisation ? Les structures administratives devraient normalement prendre le relais, mais elles n'en ont pas toujours les moyens. Les comités d'autonomisation des femmes créés dans trois communes différentes ont décidé de se constituer en réseau et de se revêtir du statut d'association. Même si le projet a renforcé leurs capacités en élaboration de projet et recherche de financement, rien ne garantit que l'enthousiasme affiché se traduise par une poursuite effective des activités tendant à favoriser l'accès à la justice des femmes victimes de violence sexuelle. Si des projets de remplacement ne sont pas financés, les comités ne pourront maintenir que les activités les moins coûteuses et elles risqueront de ne pouvoir financer leur fonctionnement.

Ainsi, dans le processus de recherche-action, le chercheur doit catalyser une réaction communautaire utile, participative et durable. Mais il doit accomplir ce mandat sans préjugé et en toute neutralité.

V. RECOMMANDATIONS

5.1. Concilier action et réalisme

Une option certes moins ambitieuse, mais plus prudente, consiste à se limiter à mener une recherche participative, à mettre les résultats de la recherche à la disposition des communautés concernées, à former les populations à l'action et leur laisser l'initiative de l'action. Une telle option a été retenue dans le projet de recherche sur l'accès des femmes à l'eau à usage agricole également initié par le RADI avec l'appui du CRDI en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. Aux termes de la recherche, des comités nationaux de plaidoyer ont été mis en place respectivement dans les trois pays. Ces comités ont bénéficié d'un renforcement de capacités à l'issue duquel un plan de plaidoyer a été mis en place. Le projet s'en est arrêté à cela, laissant ces comités prendre l'initiative de l'action et mobiliser les ressources pour agir.

L'avantage d'une telle option, est que, d'un point de vue éthique, les chercheurs ne pourront être tenus responsables des échecs ou perturbations pouvant résulter des différentes activités sur le terrain. Les communautés et les comités de plaidoyer ont été informés (restitution des résultats de la recherche) et formés. Ils sont libres d'agir ou pas. Ici, la satisfaction des

chercheurs est d'avoir produit et diffusé des connaissances et d'avoir fourni aux communautés et décideurs les pistes et les outils pour agir. Bien entendu, pour compléter le cycle de la recherche-action, les responsables du plan de plaidoyer devront mener une enquête évaluative pour apprécier l'impact de leur action et proposer de nous actions pour vaincre les résistances. Mais pourront-ils le faire sans l'accompagnement des chercheurs.

Par le procédé de l'immersion, les chercheurs entrent en interaction plus ou moins intenses et prolongées avec des personnes en chair et en os. Ils développent alors des rapports d'interconnaissance, de confiance ou d'inimitié. Dans cette hypothèse, l'observation participante devient, à bien des égards, une participation observante (Dozon, 1997). Lorsque, à la fin du processus d'investigation (car l'immersion, aussi longue soit-elle, a une fin) le chercheur s'arrache à cette complicité, reprend ses distances pour amorcer une action rectificative, il semble dire aux populations : « les informations que j'ai obtenues en séjournant avec vous m'ont permis de constater que ce que vous faites (excision, mariage forcé, non dénonciation des agressions sexuelles pour préserver le tissu social, etc.) n'est pas bon. Ainsi, moi chercheur, personne étrangère à vos réalités, je vous invite à changer vos propres valeurs » ? On aura beau cherché à y mettre la forme en faisant de sorte que le désir de changement proviennent des populations elles-mêmes, mais c'est toujours une intervention extérieure qui vient catalyser un changement social.

Cela pose donc la question de la responsabilité du chercheur qui conduit par ailleurs à s'interroger sur le bienfondé de la notion certes séduisante mais insuffisamment élucidée de « chercheur responsable (UNESCO, 2011) : les chercheurs ont-ils des responsabilités particulières ? Devant qui ? Doivent-ils prendre des responsabilités et qui les y poussent ? Eux-mêmes, leurs pairs ou d'autres acteurs sociaux, qui ne sont pas chercheurs ?

Le chercheur doit-il se contenter de chercher (et de trouver) ou a-t-il une obligation morale d'action, de dénonciation ou d'alerte lorsque des situations injustes interpellent sa conscience ? Cesse-t-il alors d'être un chercheur responsable et engagé lorsqu'il est indifférent à l'arbitraire, donc inerte. Pour Faury (2012), dans la question « les scientifiques doivent-ils être responsables » se pose la question de la norme et de celui, ceux, qui fixe(nt) la norme. S'agit-il d'une norme instituée, dans les textes, qui contraindrait les chercheurs de telle sorte qu'ils n'ont pas le choix ? S'ils souhaitent pouvoir continuer à exercer leur métier, ou bien progresser dans leur carrière (être « bien » évalués), ils « doivent » être responsables. S'agit-il d'une norme tacite, implicite, qui définirait ce qui est « normal » pour un chercheur, c'est-à-dire accepté et valorisé par les pairs, même si cela ne constitue pas des critères explicites d'évaluation par exemple ? De la même manière qu'il est « normal » d'être honnête dans sa pratique de recherche, et que c'est le comportement de fraude qui est considéré comme anormal ou « pathologique »², il pourrait être normal d'assumer certaines responsabilités.

5.2. Gérer les risques de la participation dans un processus de recherche-action

La recherche-action pour le développement appelle la participation des populations car on ne voit pas comment les chercheurs peuvent agir dans la communauté ou sur la communauté, sans elle. Mais comment devrait être cette participation pour rester dans les limites de l'éthique et de l'efficacité ?

Force est de constater qu'à l'intérieur de ces comités, certains membres ont un comportement léthargique qui laisse penser qu'en dépit du volontariat affiché, ils sont motivés par des attentes étrangères aux objectifs officiels des comités.

Les chercheurs ont, dans le cadre du projet de recherche-action sur l'accès à la justice des femmes victimes de violences sexuelles, pris plusieurs précautions pour garantir la fonctionnalité de la participation des comités. Au moment de la mise en place des comités d'autonomisation des femmes, le choix des membres a été laissé à la discrétion des leaders communautaires. Cette option a permis de désamorcer des conflits de positionnement, mais a malheureusement introduit des biais dans l'approche. En effet, les leaders communautaires, partenaires incontournables, ont désigné des membres sans critères intelligibles, mettant en avant des considérations liées à la parenté et à l'affinité. Ainsi, des membres formellement impliqués, mais dépourvus d'un certain niveau d'instruction et de la culture des projets communautaires, occupent les bancs des comités, mais ne participent pas réellement.

Même lorsque la participation est réellement voulue, elle est toujours difficile à concrétiser. Une fois sur le terrain, le chercheur consacre 100% de son temps à la recherche. Les populations bénéficiaires ne peuvent se permettre ce « luxe ». Elles sont, en milieu rural pauvre, happées par les activités agricoles vivrières qui leur assure un minimum vital. C'est ainsi que certaines enquêtes collectives communément appelées « focus groups » ne peuvent se tenir qu'après les travaux champêtres, donc le soir, moment où le chercheur ou l'enquêteur, généralement de provenance urbaine, a l'habitude de se reposer. Les comités d'autonomisation initiés dans le cadre du projet n'ont pu éviter de mettre leurs activités en veilleuse durant les périodes de défrichage, de culture et de récolte.

Il faut donc prendre plusieurs précautions dans :

- Le choix des représentants des communautés ;
- Le choix des lieux et moments d'intervention ;
- La désignation des comportements dont on peut attendre des changements dans les délais impartis au projet.

CONCLUSION

Comme toute réflexion scientifique, celle-ci est loin d'être achevée. La recherche a ceci de passionnant qu'elle pose un regard critique à la fois sur son objet et sur elle-même : toute recherche sur un sujet est aussi une recherche sur la recherche et sur le chercheur. La question est encore plus corsée lorsqu'il s'agit de recherche-action, a fortiori dans un contexte de sous-développement où les actions pour sortir des crises diverses sont si urgentes qu'il leur est difficile d'attendre les résultats de recherches généralement longues.

La recherche-action sur l'accès à la justice des femmes victimes de violences sexuelles en milieu rural aura été enrichissante en termes de leçons méthodologiques. La participation des populations de bout en bout du processus d'investigation a été l'un des piliers pour favoriser l'appropriation communautaire des résultats de la recherche et préparer l'action participative. Or, l'évaluation des résultats obtenus par les comités d'autonomisation montre bien que, même si la conviction de la nocivité sanitaire et sociale des violences sexuelles a conduit à l'amorce d'un changement de comportement vis-à-vis de l'impunité, la dénonciation judiciaire n'est pas encore un réflexe totalement enraciné dans les communautés. Il faudra donc encore du temps pour que les auteurs des infractions de nature sexuelle soient systématiquement conduits devant le juge. Loin d'être un échec, cela confirme le vrai rôle de la recherche-action appliquée aux communautés locales : amorcer une dynamique de changement et laisser les populations la murir et la consolider pour des résultats profonds qui n'interviendront que bien après la durée du projet financé.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aaron. R., « Les étapes de la pensée sociologique », Coll. Tel n°8, Gallimard, Paris, 1987
- Bédoucha, G., 2000, *L'irréductible rural*, Études rurales, Paris, Blanchet, A. Otman, A., 1992.
- Bergson, Henri, 1907, *L'Évolution créatrice*, Paris : PUF : 12.
- Bourdieu, P., Passeron, J-C., 1983, *Le métier de sociologue*, Mouton Editeur, Paris, p. 54
- Charaudeau, P., « Le chercheur et l'engagement. Une affaire de contrat », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 11 | 2013, mis en ligne le 20 octobre 2013, consulté le 13 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1532> ; DOI : 10.4000/aad.1532
- Coutelle, P., 2005, « Introduction aux méthodes qualitatives en Sciences de Gestion », Université de Tours.
- Chambers, Robert, 1990, *Développement rural, la pauvreté cachée*, Karthala, Paris.
- Daré, W. et Venot J-P., 2016, « Dynamique des postures de chercheurs-engagés », *Anthropologie & développement*, 44 | 2016, 149-178.
- Demante, Marie-Jo, 1998, « Développement local et décentralisation, des relations ambiguës », Grain de sel n° 10, juillet : 32.
- Dufumier, M., 2004, *Agriculture et paysannerie des tiers mondes*, Paris, Karthala, 600 p.
- Dziobon, Sheila, 1997, « Genre, inégalité et limites du droit », *Droit eSociété* 36/37, 1997, p : 227-293.
- Faury, M., 2012, « Le chercheur responsable, de quelles responsabilités parle-t-on ?, <https://infusoir.hypotheses.org/2952>, consulté le 09 février 2019.
- Fugier, P., 2009, « La mise en œuvre d'un protocole de recherche exploratoire en sociologie. Question de départ et quelques ficelles du métier », dans revue *¿ Interrogations ?*, N°8. Formes, figures et représentations des faits de déviance féminins.
- Hatch, J. K., 1976, *The Corn Farmers of Motupe : a study of Traditional Farming Practices in Northern Coastal Peru*, Land Tenure Center, University of Wisconsin-Madison : 6-7.
- .IACHR (2013): "Access to justice for women victims of sexual violence In Mesoamerica"; Inter- American Commission On Human Rights <http://www.oas.org/en/iachr/women/docs/pdf/WOMEN%20MESOAMERICA%20eng.pdf>;
- Ion J., dir., 2001, *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Lallé, B., 2004, Production de la connaissance et de l'action en sciences de gestion: Le statut expérimenté de « chercheur-acteur ». *Revue française de gestion*, no 158,(1), 45-65. doi:10.3166/rfg.148.45-65.
- Laurent, Pierre-Joseph, 1995, Les pouvoirs politiques locaux au Burkina Faso, Rapport d'études, avril : 14.
- Lavigne-Delville, Philippe, Mathieu, M. et Sellama, N., 2000, Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux, Paris : Coédition Gret/Karthala/Icra, ouvrage résumé par Philippe Lavigne-Delville dans Grain de sel n° 17, avril 2001, p. 26.
- Marpsat, M., 1999, « Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives: le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile », *Dossiers et recherches*, n°79, INED, août.
- Marx, Karl, 1942, Marx's Thesis on Feuerbach (jotted down in Brussels in the spring of 1945), in *Karl Marx Selected Works*, vol. 1, London : Lawrence and Wishart Limited : 473, cité par Robert Chambers, op. cit. : 229.
- Njoya, Jean, 1994, Le pouvoir traditionnel en pays Bamou : essai sur la parenté gouvernante, Thèse, Université de Yaoundé II : 200.
- Ogondjo Okawe, Jean Louis, 1985, « L'État africain, un État hybride, néocolonial », in *Mélanges à Pierre François Gonidec, l'État africain, horizon 2000*, Paris : LGDJ : 56.
- Oyen E., 1990, « The imperfection of comparisons », pp. 1-18, in : E. Øyen, ed., *Comparative*

methodology : Theory and Practice in international social Research, London, Sage.

Poincaré, Jules Henri, 1991, Dernières pensées, Appendice III, cité par Marc Julia dans Point de vue mensuel pour la science, n° 159, janvier : 5.

Sartori, G., 1994, Bien comparer, mal comparer, Revue internationale de politique comparée, vol. 1, n° 1, p 19-36.

Storup, B, 2013, « La recherche participative comme mode de production de savoirs », Paris, Fondation Sciences et Vie.

UNESCO, 2011, Actes du séminaire intitulé : « Les scientifiques doivent-ils être responsables ? Fondements, enjeux et évolution normative ».

VINCK D., 2007, Sciences et société. Sociologie du travail scientifique, Paris, A. Colin

Wiltshire, K, 2001, « Scientifiques et décideurs : vers un nouveau partenariat », dans Revue internationale des sciences sociales 2001/4 (n° 170), pages 681 à 696
